Mis en ligne le 28/09/2026 à 15h01
REÇU EN PREFECTURE
le 28/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AU-091-219104619-20260928-DEC382026-A

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

**Décision n°38/2026**

*OBJET : Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne : « Subvention Accueil Adolescents » / 2027/2031*

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne)

**Vu** les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** la délibération n°CM02/04/2026 du 14 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

**Considérant** la convention d'objectifs et de financement pour une subvention « ALSH Accueil Adolescents », proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,

## DÉCIDE

ARTICLE 1 :
De signer une convention d'objectifs et de financement pour une subvention « ALSH Accueil Adolescents » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, pour la période 2027-2031.

ARTICLE 2 :
La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Le 28 septembre 2026,

Monsieur le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU

MAIRIE d'OLLAINVILLE (ESSONNE)

Mis en ligne le 28/09/2026 Ã  15h01
REÇU EN PREFECTURE
le 28/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AU-091-219104619-20260928-DEC382026-A